

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TECHNIQUE

03.07.24

► Pourquoi une réunion technique?

Lors de la troisième réunion du cycle des ateliers de travail sur la charte d'engagements, des questions techniques ont été posées par les riverains avec une demande d'explication des mesures et des résultats d'études. L'équipe de la carrière a donc fait le choix de programmer une réunion spécifique avec ses différents bureaux d'études, pour aborder ces sujets.

Cette réunion ne rentre pas dans le cadre du travail initié autour de la charte d'engagements, mais vient répondre au besoin exprimé par les participants de mieux comprendre les aspects techniques du projet. Cette réunion technique a pour objectif de répondre aux questions posées par les riverains, afin de poursuivre les échanges dans le cadre de la concertation en bonne information de toutes les parties prenantes.

► Modalités et cadre de la réunion

- Deux bureaux d'études qui accompagnent l'équipe de la carrière sont présents à la réunion : M. Thibault LE BOURDON du Groupe Boët sur le sujet acoustique et M. Rémi MERLEN du bureau EVADIES sur le sujet de la qualité de l'air.
- La réunion s'est déroulée sous un format de 3 groupes : un sur le sujet acoustique, un deuxième sur le sujet de la qualité de l'air et un dernier autour des questions du paysage.
- L'ensemble des 18 participants s'est réparti sur les 3 groupes, avec une rotation toutes les 30 minutes.

► Groupes sur le volet acoustique

(animé par Thibault Le Bourdon, Groupe BOËT)

- Présentation du cadre réglementaire aux participants : le site répond aux normes ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).
- L'expert rappelle la phase actuelle des études: il s'agit du 1^{er} volet du diagnostic qui permettra d'identifier les mesures d'accompagnement. Celles-ci s'appliquent à la fois sur le site actuel mais aussi sur l'extension.
- En plus de la campagne des mesures environnementales, des mesures de longues durées sont mises en place afin de couvrir toutes les variations qui dépendent de la période et du temps d'intervention.
- La méthodologie adoptée permet d'avoir des mesures objectivées selon des critères réglementaires : critères **d'émergence**, critères de **propriété** (pour chacune des périodes de la journée, diurne et nocturne) et critère de la **tonalité marquée** en lien avec la fréquence sonore.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TECHNIQUE

03.07.24

- En plus des critères, la méthodologie permet d'identifier la source du bruit et d'en préciser les mesures. Il faut noter que les capteurs mesurent tout, y compris les bruits des oiseaux et des végétations ; l'enjeu de l'acousticien est de dissocier ces différentes sources pour faire sortir les bruits en lien avec la carrière.

L'expert précise que les impacts liés aux tirs de mine (bruit d'explosion) sont pris en charge par un autre expert, car ils ne rentrent pas dans le champ des compétences de l'étude acoustique.

Les questions ont porté sur :

Des questions sont posées sur la thématique suivante :

→ **Communication des mesures et prochaines étapes**

Comme les mesures sont en cours de définition, les résultats seront communiqués ultérieurement.

Pour les prochaines étapes, des mesures seront réalisées sur le site de la carrière avec tous les équipements pour identifier leurs signatures acoustiques. Sur le calendrier de désinstallation des outils de mesures présents chez certains riverains, l'expert a indiqué qu'ils seraient retirés en début septembre 2024.

▶ **Groupes sur la qualité de l'air** (animé par Rémi Merlen, bureau d'études EVADIES)

L'expert commence l'atelier en distinguant les deux types de poussières étudiées : il s'agit d'une part de la poussière dite sédimentable, ou dépôt de poussière, visible à l'œil nu, et d'autre part de la poussière fine et de la silice. Un troisième aspect qui concerne le radon est également présenté dans l'atelier.

Dépôt de poussière

Méthodologie

- Il s'agit d'un phénomène physique avec un enjeu d'impact environnemental. Sur ce type de poussière, il ne s'agit pas de faire de mesures chimiques. C'est un volet réglementé et codifié avec un degré de fiabilité des mesures élevé.
- Les appareils de mesure utilisés sont des outils répondant aux normes.
- 5 stations de mesure sont installées actuellement, la localisation et les directions des vents sont notamment prises en compte. La station témoin sert à mesurer la situation de fond (situation naturelle : impact de l'activité agricole)
- Tous les 3 mois des mesures sont effectués ce qui donne 4 mois de mesures dans l'année.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION TECHNIQUE

03.07.24

Analyse des résultats

- Les résultats présentés par l'expert montrent 3 seuils de référence : un seul seuil réglementaire (pour la DREAL) et deux autres seuils, définis de façon volontaire, qui indiquent respectivement la situation de fond et la détection de faible impact.
- Les conclusions de l'expert indiquent que l'environnement étudié est peu empoussiéré, ou quand il l'est, c'est en dessous des limites réglementaires.

Les questions ont porté sur :

Des questions sont posées sur les thématiques suivantes:

Lien avec la circulation routière

- L'expert rappelle qu'il faut bien distinguer les poussières de la circulation des véhicules de celles qui proviendraient de la carrière. Les mesures traduisent uniquement ce qui émane de la Carrière.

Mesures et proximité des habitations

- Suite à la demande d'un riverain habitant pas loin de la station 5, l'équipe de la carrière et l'expert se sont engagés à déplacer la jauge chez lui pour lui apporter des mesures de proximité.

Poussière fine et siliceuse

Méthodologie

- L'expert commence par rappeler que les mesures de poussière fine et de silice émanent d'un choix et d'une démarche volontaire de la carrière. En effet, la réglementation sur l'aspect sanitaire en lien avec les poussières fines ne couvrent pas les installations des carrières.
- L'appareil de mesure utilisé est plus sophistiqué que pour le dépôt de poussière; il ressemble à un gros aspirateur qui prélève l'air, avec un système de filtres qui sont envoyés au laboratoire.
- En termes de méthode, les mesures sont réalisées pendant différentes saisons et sur des cycles en particulier (période sèche, émissive de poussière)

Analyse des résultats

- Pour la silice : la valeur à prendre en compte ne correspond pas aux pics mais plutôt aux moyennes annuelles
- La moyenne sur les périodes d'exposition respecte les exigences réglementaires actuelles.

COMPTE RENDU DE LA REUNION TECHNIQUE

03.07.24

- Plus on s'éloigne du site plus les concentrations vont baisser : on considère qu'au-delà de 200m il n'y a plus d'impact.
- À la question de l'exposition des salariés de la carrière à la poussière fine l'expert répond que cette évaluation rentre dans le périmètre de la santé au travail et est donc mesurée différemment, des contrôles annuels étant effectués par la médecine du travail à ce titre.

► **Groupes sur le volet paysage** (animé par Sylvain Le Borgne)

Les participants au groupe sur le volet paysage ont d'abord été invités à **visiter le laboratoire**. Cet espace est dédié au contrôle qualité des matériaux produits par la carrière.

L'outil proposé pour la thématique portant sur le paysage est un **logiciel permettant d'avoir une vue 3D du site dans le temps**. Il offre également la possibilité de se positionner où on le souhaite dans le secteur et permet ainsi aux participants de connaître la vue depuis chez eux, à différents stades de l'exploitation. M. Le Borgne montre aux participants les vues depuis les habitations et les masques paysagers aux différents stades de la vie du site.

M. Le Borgne apporte également des précisions sur la visualisation des mesures d'évitement des impacts et notamment acoustique. La position de certaines installations va être revue afin de réduire les impacts sonores :

- Le bâtiment qui contient les activités primaires et secondaires va être déplacé en fond de carrière, 40m plus bas que son emplacement actuel.
- Un convoyeur électrique va être mis en place afin de remonter les matériaux jusqu'au lieu de stockage (silos). Ce qui aura pour conséquence de réduire la circulation en montée des camions chargés, qui est facteur de bruit.
- Les silos seront encaissés afin de limiter le bruit.

Le travail mené par l'acousticien a pour objectif d'identifier la ou les sources d'impacts sonores. Si une source d'impact sonore importante, autre que celle du primaire et du secondaire est identifiée, l'équipe de la carrière agira pour la réduire. Aucune installation fixe ne sera située dans la zone d'extension.

Les questions ont porté sur :

Plusieurs questions sont posées sur les thématiques suivantes:

→ Plantations compensatrices, vie autour du site avant 2031

À ce stade, les plantations n'ont pas encore commencé. L'étape actuelle est celle du recensement des parcelles disponibles pour effectuer la mesure de compensation. Aussi, Sylvain Le Borgne rappelle que l'équipe de la carrière attendra l'autorisation d'exploiter avant de lancer cette mesure.

COMPTE RENDU DE LA REUNION TECHNIQUE

03.07.24

Néanmoins, une fois l'autorisation accordée, les plantations seront effectuées afin d'anticiper au maximum la pousse de végétaux et ainsi réduire les vues sur l'extension.

Les participants soulignent l'intérêt de cette volonté de replanter localement.

La demande de réalisation d'un merlon en complément de la bande boisée au sud-est de la zone a été notée par l'équipe de la carrière et est étudiée.

→ Remise en état du site, remblai de la fosse

Les carriers ont l'obligation de présenter un plan de remise en état dans le dossier de demande d'autorisation. Celui-ci va être travaillé dans les prochains temps et pourra être présenté aux participants aux ateliers. Plusieurs scénarios seront étudiés, dont la remise en eau des fosses.

Par ailleurs, un remblai va être créé en partie Est de l'emprise actuelle, au-dessus du bassin de boue. Comme le montre la visualisation, celui-ci sera ensuite végétalisé.

→ Panneaux photovoltaïques sur les paliers, avancées du dossier de parc photovoltaïque

Cette action est difficilement réalisable. Néanmoins, il est courant de voir dans d'anciennes carrières des panneaux solaires flottants sur les fosses remises en eau. Cela constitue une option qui pourra être étudiée pour la remise en état du site. Concernant le parc photovoltaïque de Brioux, le dossier de permis de construire a été déposé le 4 mai 2024 en Mairie de Brioux pour une instruction par les services de l'Etat.

Quelle sera la fréquence des tirs de mine dans la zone d'extension ?

→ À ce stade, les tirs de mines sont prévus une fois toutes les deux semaines.